



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 13593

Texte de la question

M Jean-Paul Fuchs demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale de lui indiquer quelle est la politique du Gouvernement, en matière de thermalisme, notamment dans le domaine de la prévention. En effet, le nombre des personnes suivant des cures thermales ne progresse que très peu en France, contrairement à un certain nombre d'autres pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Le thermalisme constitue un élément important dans le dispositif de soins français. La politique du thermalisme repose sur le maintien d'un caractère médical marqué ; elle a, parmi ses objectifs, le renforcement de cette approche au travers d'une recherche de la meilleure évaluation possible des effets réels des cures. Pour l'année 1989, la priorité retenue a été celle de l'hygiène en milieu thermal : un arrêté et une circulaire du 16 mai 1989 ont défini les normes de qualité microbiologique applicables aux eaux minérales. Les directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales mènent pendant cette saison thermale une vaste enquête sur l'hygiène des établissements, et un bilan sera dressé pour le début de l'année 1990. Ce travail permettra également de préparer une révision plus globale de différents textes réglementaires applicables au thermalisme. Une bonne situation sanitaire doit sous-tendre un thermalisme de qualité et pouvoir favoriser son développement. Elle doit également contribuer aux actions complémentaires du thermalisme qu'organisent certaines stations dans le sens d'une prévention élargie. Pour approfondir les axes de la politique en matière de thermalisme, des missions sur le thermalisme et le tourisme de santé ont été confiées, conjointement avec le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme, à M Jean Peyrafitte, sénateur-maire de Luchon, et à M Guy Ebrard, vice-président du conseil national du tourisme et président de la fédération thermale et climatique française. M Jean Peyrafitte doit réfléchir sur l'avenir du tourisme de santé lié au développement du thermalisme dans la perspective de l'ouverture du marché unique européen. M Guy Ebrard doit procéder à l'actualisation des travaux qu'il avait conduits en 1980 sur les problèmes du thermalisme français, notamment à la mise en valeur des stations thermales et à l'analyse des besoins. Ces réflexions devront aider les pouvoirs publics dans la recherche d'une politique globale associant tourisme de santé et stations thermales. Elles doivent aboutir à la proposition d'un ensemble de mesures à caractère technique susceptibles de recueillir un large consensus de toutes les parties concernées par le thermalisme en vue de promouvoir son développement.

Données clés

Auteur : [M. Fuchs Jean-Paul](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13593

Rubrique : Établissements de soins et de cure

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2412